Date de dépôt : 3 août 2016

### **Pétition**

demandant le soutien de l'Etat de la campagne de prévention contre la manipulation mentale et la radicalisation lancée depuis avril 2016 par le GPFI

Mesdames et Messieurs les députés,

A titre liminaire, il sied de rappeler que dans la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève (LRGC) du 13 septembre 1985, entrée en vigueur il y a trente ans, rien ne s'oppose à ce que nos élus soutiennent des initiatives sociales mises en œuvre par des privés.

Rappelons que ce sont des associations privées qui ont fait prendre conscience à nos élus en mars 1994 du danger des dérives sectaires. Dès lors, le GPFI n'a cessé ses enquêtes qu'il leur a transmises.

### **BUT**:

Obtenir impérativement de l'Etat d'accorder <u>en urgence</u> le soutien et l'aide que mérite la campagne de prévention lancée par le GPFI (Groupement de protection de la famille et de l'individu) depuis plus de quatre mois par la distribution de feuillets d'information permettant *aux plus vulnérables de découvrir ce qui risque de leur arriver s'ils se font prendre au piège de ces organisations extrémistes* car il en va de <u>la sécurité des personnes, de l'avenir de notre jeunesse, donc de l'ensemble des citoyens, et cela ne saurait dépendre de la décision d'un groupe politique.</u>

# **LE LAXISME FACE AU DANGER IMMINENT (particulièrement piquant):**

1. L'Etat oublie qu'il est redevable depuis 1994 au GPFI ainsi qu'à d'autres associations privées de cette prise de conscience du danger de ces organisations totalitaires et extrémistes pour notre société fragile,

P 1984 2/8

celles-ci excellant dans l'art de la manipulation mentale et de la radicalisation en nous imposant peu à peu depuis quarante ans environ leur propre concept à des fins financières et de pouvoir.

Ces organisations se sont en effet développées depuis les années 1968-70 lorsque les gouvernements ont commis – il faut bien l'avouer – la grave erreur d'accorder à tort plus d'importance au développement économique (entrée dans la consommation de masse, libéralisation des mœurs, etc.) qu'au lien collectif social (respect de la famille, de la hiérarchie, de l'ordre, etc., des valeurs nécessaires à une société équilibrée) en supprimant dans nos écoles les cours d'éducation à la citoyenneté qui ne sont pas une discipline scolaire mais plus le reflet d'une société pour préparer notre jeunesse à affronter la vie comme rappelé en pages 26 et 27 du feuillet de prévention.

- 2. Depuis plus de deux ans, une commission du Grand Conseil planche aux frais des contribuables sur une nouvelle loi sur la laïcité de l'Etat qui, selon le dernier rapport P 1890-C en son point 4, permettrait dès sa promulgation d'« organiser la réalisation de ses objectifs, notamment en matière d'enseignement du religieux dans les établissements scolaires publics, et faire usage des autres dispositions de la loi permettant de prévenir les dérives...!? »
- 3. Cela n'est pas sérieux à en juger à la cadence d'avancement des travaux de la commission chargée de cette loi qui selon le Conseil d'Etat serait indispensable à la maîtrise de ce fléau qui n'a rien de religieux mais utilise le religieux. En conséquence, deux questions se posent :
  - Quand (voire dans combien de mois ou d'années et de francs investis en séances de commission d'étude!) cette loi sera-t-elle promulguée et efficace en cet état d'urgence?
  - Cinq actes de terrorismes pour le moins s'étant produits chez nos voisins, les derniers les 14 à Nice et 26 juillet dans une église près de Rouen, allons-nous attendre que de tels actes se déroulent sur notre territoire dont la presse sur la base d'enquêtes affirmait le 24 avril dernier que « La Suisse et le terrorisme sont plus liés qu'il n'y paraît »?
- 4. Les constats et les exemples de drames connus depuis plus de vingt ans sont suffisants. La mécanique de ces mouvements totalitaires est connue, celle-ci étant suivie par la police qui a mis en place un service de surveillance et d'enquêtes en « sous-marin » pour être efficace.

3/8 P 1984

Le temps des considérations et analyses est donc révolu. <u>Le temps est aujourd'hui venu de proposer en toute urgence des remèdes préventifs par l'information</u> à l'instar de ce que font en toute quiétude ces organisations totalitaires sur la voie publique et dans « leurs temples ».

- 5. En constatant cela, le GPFI, qui agit sur le terrain, a une fois de plus devancé nos gouvernants et donne l'exemple en lançant, depuis avril dernier avec ses moyens, une campagne d'information et de prévention par la distribution de ce feuillet remis à chaque député avec la présente, mais pour certains il y a plus de quatre mois. Le GPFI n'a reçu ni accusé de réception ni la moindre réaction et encore moins de remerciements.
- 6. C'est par une contre-propagande publique que nous parviendrons à freiner voire décourager dans de brefs délais ces recruteurs d'organisations extrémistes et totalitaires. Pour être efficace, cette contre-propagande doit « *inonder la population* ».
- 7. Déjà sur Genève à titre d'exemple <u>pour le coût d'une subvention</u> <u>annuelle au Centre intercantonal de renseignements sur les croyances soit 187 667 F</u>, ce feuillet serait diffusé une première fois à des jeunes, à des moins jeunes et aux plus vulnérables qui se poseront des questions et prendront conscience des risques encourus s'ils se font prendre au piège!
- 8. La rédaction de ce feuillet a nécessité des mois de travail et de réflexion. Nous sommes convaincus qu'une telle campagne sera aussi si ce n'est plus efficace et moins onéreuse que la présence de forces de l'ordre dans les lieux publics qui ne fait que rassurer sans résoudre le fond du problème. Il est par conséquent important que chacun prenne le temps de le lire avec la plus grande attention. (NB: Ce feuillet est neutre laissant la possibilité à demande, d'être complété au dos par la mention lors de son impression: « distribué (ou diffusé) par... »).

## UN SENTIMENT D'INGRATITUDE à l'égard du GPFI:

9. En mars 1994, alors que l'on considérait les adeptes de ces organisations comme des « illuminés ou de doux dingues » ne présentant aucun risque pour la société, le GPFI qui en surveillait déjà l'évolution décida de faire prendre conscience à nos autorités « de ce réel danger qui se développait sournoisement » en déposant une première pétition dans l'ignorance totale des drames de l'OTS qui allaient survenir en automne 1994 et novembre 1995 qui ont ébranlé l'Europe.

P 1984 4/8

Le GPFI a donc été entendu par la Commission des pétitions dont le travail a abouti à une première prise de conscience. Le président du GPFI qui collaborait déjà avec les Renseignements généraux français avait obtenu lors d'une visite qu'il avait organisée avec le chef de la police genevoise de l'époque, M. Laurent Walpen, qu'ils lui prêtent leur dossier informatique sur les dérives de plus de 150 mouvements répertoriés dans notre région franco-suisse. Ce fut le début d'une collaboration transfrontalière.

10. En octobre 1996, le GPFI désireux de renforcer cette prise de conscience par nos autorités prenait le risque – suite au second drame de 1995 – d'organiser à ses frais à Palexpo une conférence-débat sur le « Harcèlement sectuel à l'aube du 3<sup>e</sup> millénaire » sur le plan régional et transfrontalier qui a réuni quelque 700 personnes venues se renseigner et écouter les débateurs.

Ce fut un réel succès qui renforça cette prise de conscience mais qui valut au président du GPFI les pires foudres de ces organisations dont il dut assumer seul les frais de procédures pénales dirigées contre lui sur Genève et Vaud.

D'un autre côté, le politique s'empara du sujet et c'est ainsi que fut créé sous l'égide de l'Etat le Centre intercantonal d'information sur les croyances (CIC), une fondation financée rappelons-le par le canton de Genève à hauteur de 187 667 F et par les cantons de Vaud, Valais et Tessin pour 65 000 F par an, fondation qui risqua de disparaître en ianvier 2008.

Bien qu'il fût particulièrement piquant pour le GPFI d'être écarté de la mise sur pied du CIC, fort de sa conscience et de sa détermination, averti, le GPFI se fit un devoir d'intervenir par voie de presse pour le maintien de ce premier pas obtenu dix ans plus tôt.

11. En novembre 2013, le GPFI, persistant dans ses enquêtes, constatait que ce phénomène avait été quelque peu « oublié dans le fond d'un tiroir » par nos autorités se satisfaisant du CIC qui – de par ses statuts neutres – n'est pas un centre d'accueil et de conseils aux victimes, mais un centre de renseignements sur les différentes croyances sans en fournir le degré de dangerosité.

Le GPFI déposait donc une seconde pétition pour « réveiller » nos autorités face au danger grandissant, une fois encore comme en 1994, dans l'ignorance que des actes terroristes sanglants de l'Islam radicalisé allaient suivre, cette organisation usant des mêmes principes de recrutement et de conditionnement mental que les autres mais en

5/8 P 1984

pire puisqu'il promet « **aux plus crédules** » le paradis au sacrifice de leur vie (réf. p. 12 à 16 du feuillet).

Le GPFI fut donc entendu une seconde fois le 10 janvier 2014 par la Commission des pétitions qui, cette fois-ci, fit un travail plus approfondi sous l'égide de son président M. Spuhler qui présenta son rapport au Grand Conseil lequel de son côté sollicita du Conseil d'Etat qu'il étudie des mesures pour protéger les citoyens et notre société contre ce fléau.

12. Le Conseil d'Etat présenta en novembre 1994 un premier rapport P 1890-B au Grand Conseil qui, le considérant insatisfaisant voire incomplet, le lui retourna en le priant de le revoir. Une fois encore le GPFI fut écarté.

Ce que nos gouvernants n'ont pas oublié <u>mais par contre savent utiliser</u>, c'est le travail et les renseignements que leur a fournis le GPFI depuis vingt-deux ans sans se laisser influencer par de quelconques groupes politiques ou confessionnels auxquels cette commission sur la laïcité et l'Etat semble se heurter dans sa tentative vaine d'élaborer une nouvelle loi sur la laïcité qui ne résoudra rien en l'urgence face à des risques aussi imminents.

En effet comme soulevé aux pages 24 et 25 de ce feuillet qui n'a rien de provocateur, les échanges de tout ordre et les déplacements de personnes à travers le monde, qui n'ont jamais été aussi faciles et rapides, rendent les échanges culturels, linguistiques et les brassages ethniques et culturels tellement omniprésents en ces années 2015 que la défense de la laïcité devient un vrai casse-tête devant l'arrivée de nouvelles religions, philosophies et sectes!

Alors que l'Etat est conscient de ce qu'il doit au GPFI, étonnamment ce dernier n'a eu connaissance que de façon informelle du contenu de ce second rapport P 1890-C par l'ordre du jour publié sur internet dix jours avant le sessions des 22 et 23 avril derniers. Là encore le GPFI a été écarté pour ne pas apparaître!

13. Pour revenir sur ce rapport complété P 1890-C, le GPFI a retenu deux points positifs complémentaires en lisant entre les lignes. Le premier : le Conseil d'Etat a mis sur pied un service de surveillance « en sous-marin » de ces organisations extrémistes et totalitaires qu'il ne peut à juste à titre dévoiler publiquement pour être efficace.

Ensuite le second s'agissant de prévention : le Conseil d'Etat envisage au point 4 dudit rapport de redéfinir le contrat de prestations du CIC financé par les cantons pour « renforcer sa capacité d'auditionner des

P 1984 6/8

personnes concernées ou des victimes, d'étudier des situations... » alors que tout cela existe en abondance de par les renseignements et enquêtes fournis gracieusement en vingt ans à l'Etat par le GPFI et les institutions ou associations européennes avec lesquelles il collabore sans réclamer la moindre aide financière.

Ce rapport poursuit en déclarant vouloir « ... renforcer sa capacité (celle du CIC) de production et de diffusion et d'information à titre préventif. A ce propos, 3 nouveaux documents qui répondent exactement à l'attente du Grand Conseil et du public en matière d'information (cf. annexes A, B, C). »

<u>NB</u>: Sans être critique, ce ne sont pas les six petites pages de texte sur les « recommandations » dans ces documents A, B, C qui inciteront les personnes vulnérables déjà harcelées à se poser les vraies questions.

Mais encore : « Cette collaboration renforcée englobera les nouvelles prestations qui seront confiées au CIC <u>dès l'entrée en force de la nouvelle loi sur la laïcité de l'Etat</u> », sans préciser quand !?

- 14. Le Conseil d'Etat était déjà informé depuis quatre mois que le GPFI avait anticipé en confiant dès mi-janvier à l'auteur F. Lecombat (afin de rester neutre), le soin de rédiger un fascicule (ou petit guide de 30 pages) facile à lire par tout citoyen jeune ou adulte, mais également par des personnes ou des parents inquiets du changement soudain d'attitude d'un proche ou d'un enfant auquel ce document sera remis afin qu'il ait une idée de ce qui peut lui arriver s'il venait à se faire prendre au piège de la manipulation ou de la radicalisation.
- 15. Une fois encore ce fascicule, qui n'a rien coûté aux contribuables, semble déranger pour émaner d'une association privée qui a devancé les groupes politiques qui misent sur cette nouvelle loi sur la laïcité avant de prendre des mesures de prévention drastiques et efficaces en toute urgence!

Le GPFI n'a pas reçu le moindre accusé de réception, réaction ou critique, pas plus que la moindre marque de remerciement de ceux qui ont reçu le 19 mai dix exemplaires du feuillet définitif à se demander s'ils l'ont lu avec l'attention qu'il mérite ou même effleuré.

Par contre des organisations et communautés privées de pays francophones ont, par leurs appels téléphoniques, courriels ou écrits dont celui de la communauté israélite, manifesté leur intérêt à ce feuillet, félicité et encouragé le GPFI pour cette initiative courageuse à laquelle ils souhaitent plein succès puisque totalement neutre.

7/8 P 1984

## **POUR CONCLURE:**

La constatation qui suit n'engage que le signataire de cette pétition, président avec son franc-parler : ses expériences personnelles et son dévouement en ce domaine l'ont amené après trente ans à constater que le social serait devenu au fil des années le privilège de groupes politiques qui tentent de s'approprier les idées du bénévolat pour les faire « leurs » par la suite, à l'instar de ceux qui s'approprient sans autre des droits d'auteur.

Les anciennes générations d'élus qu'il a connus l'étaient sur la base du programme qu'ils proposaient dans l'intérêt des citoyens pour améliorer leur quotidien, conscients qu'ils étaient à leur service et non l'inverse. Une fois élus, ils tiraient tous à la même corde en s'inspirant et en respectant les idées du secteur privé qu'ils affichaient ouvertement par respect!

Depuis les années 1968-70, les choses semblent s'être inversées en politique à l'exemple du changement de société : les élus sont choisis et mis en place par des partis avec le devoir de satisfaire avant tout les objectifs et intérêts du parti, ce qui est anti-démocratique. C'est la raison pour laquelle le soussigné a toujours refusé de faire de la politique afin de conserver cette liberté d'expression qui lui a coûté très cher tout en restant debout !

Nos élus doivent prouver que tel ne serait pas le cas et qu'ils respectent les initiatives privées en soutenant la campagne de prévention que lance le GPFI par ce feuillet d'utilité publique neutre et inattaquable sur le fond. Le GPFI qui a financé ce feuillet <u>demande donc à nos gouvernants d'en poursuivre à ses frais</u> l'acquisition et la diffusion auprès des associations de parents, des éducateurs, dans les hôpitaux, les écoles, les collèges, les universités, les maisons de réinsertion et d'arrêts, etc., ce qui ne devrait pas faire un *« trop gros trou »* dans le budget annuel cantonal si vous nous permettez cette remarque!

Mais cette fois-ci en cas de refus d'accéder à ce soutien, le Grand Conseil voudra bien en fournir les justes et réels motifs **par reconnaissance et respect** envers toutes les personnes, associations suisses et européennes mais encore les victimes et leurs familles qui ont soutenu le combat du GPFI depuis 1994 soit depuis vingt-deux ans. Il convient d'affirmer que c'est à juste titre qu'ils ont droit à de telles explications en compensation de toutes les informations fournies gracieusement.

P 1984 8/8

L'absence de justificatifs à un refus serait très mal perçue de leur part, mais tous demeurent convaincus que vous répondrez favorablement à cette demande ou en fournirez les raisons en cas de refus. En leurs noms, le GPFI vous remercie par avance.

N.B. 1 signature
M. François Lavergnat
Président de l'Association GPFI
(Groupement de protection de la famille et de l'individu)
91, route de Bossey
CP 5
1256 Troinex